

epl scope

2017

Le baromètre des Entreprises publiques locales



Collection
Observatoire



Préserver le bassin de vie et l'équilibre économique et social dans les territoires, telles sont les missions des 1 254 Entreprises publiques locales implantées en métropole et en outre-mer. Les mutations sociétales, les réorganisations territoriales et la conjoncture de la dernière décennie ont bouleversé les règles du jeu. Elles invitent plus que jamais les collectivités locales et leurs opérateurs à bâtir un cadre favorable et fertile au développement du tissu économique local.

Un défi de taille pour les Epl qui, sous l'impulsion et la maîtrise des élus, exercent leurs missions d'intérêt général au bénéfice des populations comme des entreprises ancrées localement. Agiles et ingénieuses, ces PME au service des PME et des concitoyens sont reconnues comme des accélérateurs d'activité. Avec plus de 26 milliards d'euros de valeur ajoutée créée et 276 000 emplois générés, les indicateurs économiques l'attestent.

À l'heure où la France a tant besoin de leviers pour relancer sa croissance, je ne peux qu'être fier d'être à la tête d'un mouvement dynamique aux effets d'entraînement majeurs pour nos territoires.



Jean-Marie Sermier
Président de la Fédération des Epl
Député du Jura

Un contexte favorable à la croissance du mouvement Epl

Alors que le nombre de créations d'Entreprises publiques locales (Epl) est en forte progression, la croissance du nombre de structures connaît un léger fléchissement, passant ainsi de 3 % à 1 % en douze mois. La réorganisation territoriale, à l'origine d'un effet ciseaux entre créations et restructurations infra-sectorielles entre Epl, en est la cause principale. D'un côté, on assiste à la création de nouvelles structures, conséquence des transferts de compétences, et de l'autre, à des rapprochements entre Epl. Dans le secteur de l'aménagement par exemple, une dizaine d'Epl se sont rapprochées d'autres Sem (Sociétés d'économie mixte), contrebalançant l'effet statistique des créations d'entreprise. Autre exemple, les bailleurs sociaux, dont la profession traverse une phase de restructuration depuis quelques années et où certaines Sem se sont ainsi regroupées, tandis que d'autres, pour la première fois, ont repris des organismes sociaux.

Un regain de créations d'Epl en 2016

Le nombre de créations d'Epl renoue avec des scores élevés, comparables à ceux de la période 2012-2013. Pressentie en 2015, cette reprise se confirme avec 65 Epl créées l'année dernière. Plusieurs raisons peuvent justifier cette embellie.

La première est liée à la récente loi NOTRe et à ses conséquences, comme le transfert de la compétence tourisme, portée désormais à l'échelon intercommunal. De nombreuses Spl (Sociétés publiques locales) de promotion touristique ont ainsi été créées récemment. La loi sur la transition énergétique et l'effet de levier avéré sur la constitution de nouvelles Sem d'énergie renouvelable (EnR) en est la deuxième raison. Ensuite, le statut de SemOp (Société d'économie mixte à opération unique) offre de nouvelles perspectives de coopération public-privé tout en préservant une gouvernance publique. Ainsi, 7 SemOp sont apparues et une dizaine d'autres sont en cours de constitution. Les métiers de l'eau – production, assainissement et distribution – ont trouvé un nouvel outil pour accompagner les collectivités dans un secteur à fort enjeu. Avec une conjoncture plus favorable amorcée depuis fin 2016, on assiste également à un réengagement financier, bien qu'encore fébrile, des collectivités locales. Cette reprise, qui contribue à la dynamique du mouvement, est d'ailleurs portée massivement par le bloc communal. Moteur principal de la relance de l'investissement, les communes et les intercommunalités concentrent à elles seules 80 % des 49 milliards de dépenses d'investissement des collectivités locales.

Enfin, les fortes tensions budgétaires à l'échelle locale, entre des dotations de l'État en baisse et des recettes qui se tarissent, amènent les collectivités à rechercher de nouvelles solutions pour conduire leurs missions de service public. Dans cette configuration, les Epl semblent être une voie privilégiée, ce qui justifie l'intensification des créations d'Epl et le maintien du nombre de projets de création à un niveau élevé (176 projets).

Les Epl, un effet d'entraînement majeur pour les territoires

« Amortisseurs » de crise en faveur de l'économie locale, les Epl jouent pleinement leur rôle contracyclique. Au total, 26,4 milliards d'euros de valeur ajoutée sont générés directement ou de façon induite par les Epl en France, soit 1,4 % de la valeur ajoutée nationale. Cet effet multiplicateur est d'ailleurs 8 fois plus important que celui produit par la moyenne des entreprises françaises. En soutenant le tissu productif local, l'activité des Epl maintient, voire crée de l'emploi local. 276 000 emplois dépendent directement ou indirectement de l'activité de ces sociétés. Elles contribuent alors à garantir l'équilibre des bassins de vie tant en zones urbaines, périurbaines que dans les territoires ruraux.



Focus

Le mouvement ultra-marin au 1^{er} juin 2017

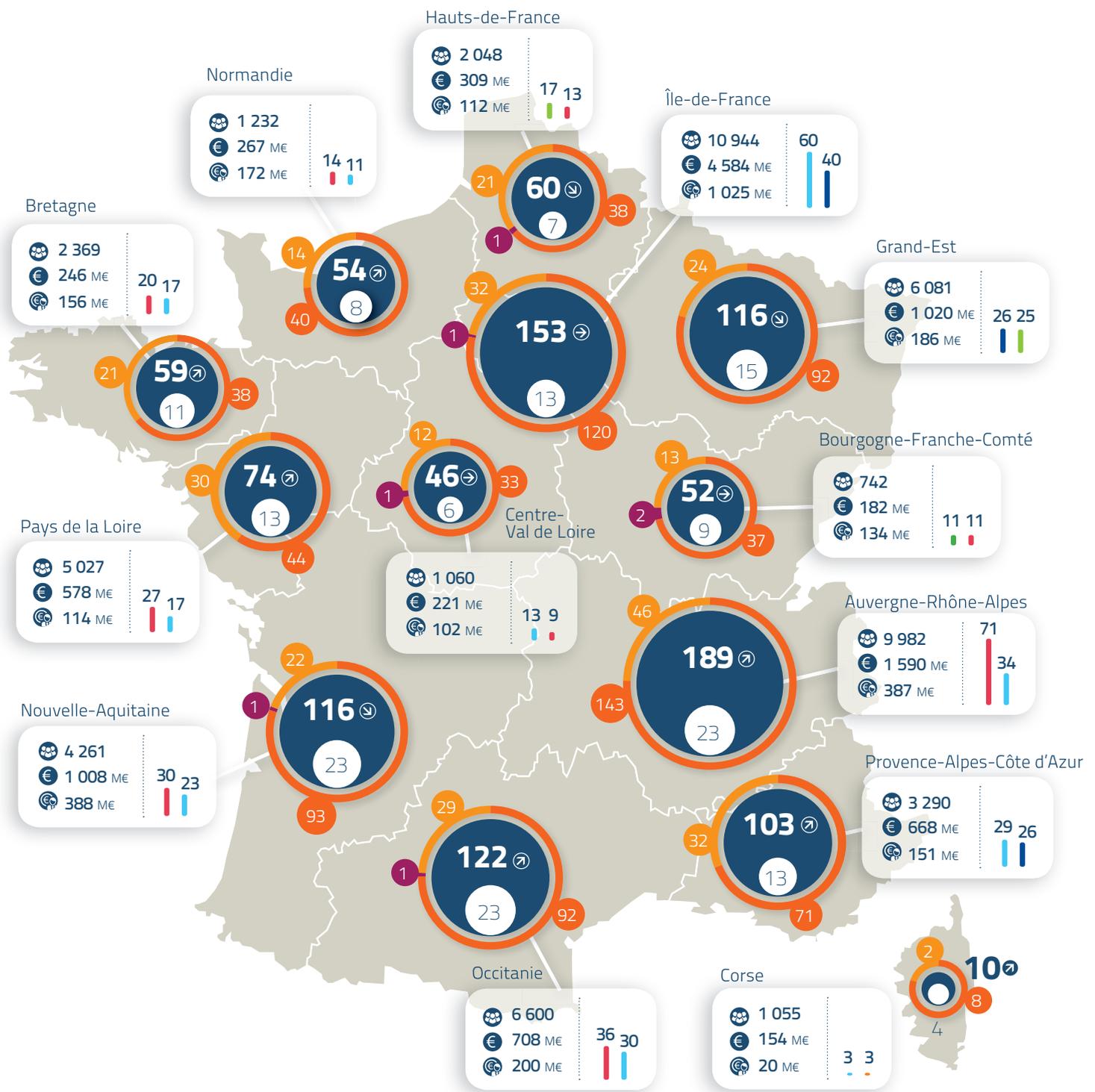


- 4 Epl créées en 2016
- 70 filiales
- 8 971 emplois
- 1,7 Md€ de chiffre d'affaires 2016
- 1,1 Md€ de capital social

- Pluri-activité**
- 47 %** des Epl sont engagées dans une stratégie de pluri-activité
- 17 %** envisagent une diversification à court/moyen terme

- Logement**
- 116 856** logements gérés
- 3 993** mises en chantier

* Hors prêts institutionnels tels que ceux accordés par la CDC ou Bpifrance.



Légende

- Epl en activité** → Évolution par rapport au 1^{er} juin 2016
- Répartition par statut: **Sem** (orange), **Spl** (jaune), **SemOp** (violet)
- Projets de création d'Epl** (cercle blanc)

Chiffres clés régionaux

- Effectif** (personnes)
- Chiffre d'affaires** (M€)
- Capital social** (M€)

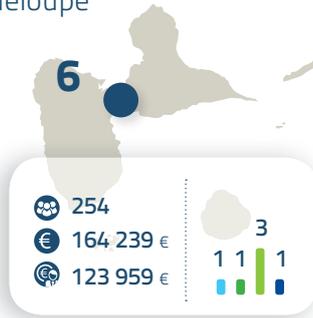
Secteurs d'activité

(les 2 secteurs d'activité principaux par région)

- Aménagement
- Développement économique
- Environnement et réseaux
- Habitat et immobilier
- Mobilité
- Services à la personne
- Tourisme, culture et loisirs



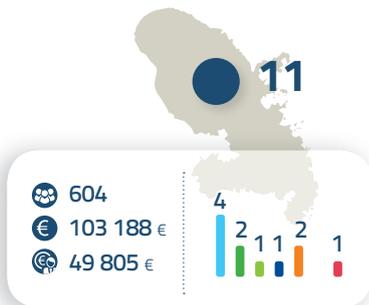
Guadeloupe



Guyane



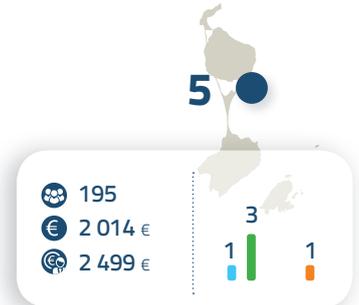
Martinique



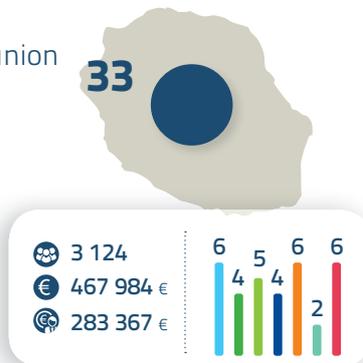
Saint-Martin



Saint-Pierre-et-Miquelon



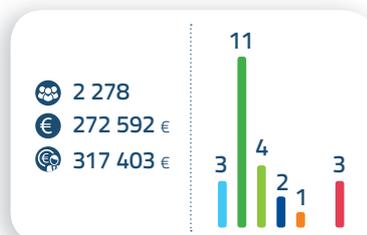
La Réunion



Mayotte



Nouvelle-Calédonie



Wallis-et-Futuna

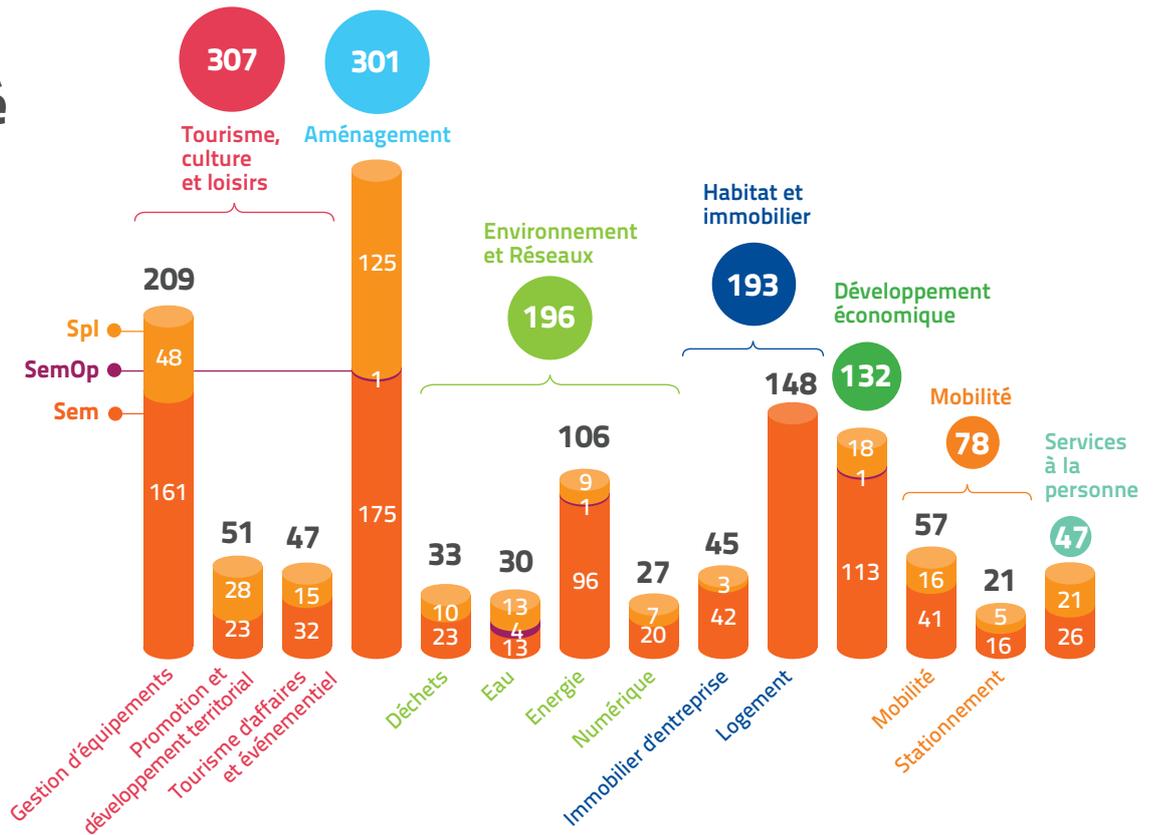


Polynésie française



Le mouvement Epl

1 254 Epl en activité



Zoom métiers



Tourisme, culture et loisirs

Le développement des Epl de promotion touristique se poursuit

- > Au 1^{er} juin 2017, 307 Epl exercent une activité dans le tourisme, la culture ou les loisirs. Connaissant une croissance de 13 % au cours des cinq dernières années et de 4 % sur la dernière année, ce secteur se positionne désormais comme le premier secteur du mouvement Epl.
- > Après un repli sur la période 2013-2014, la création d'Epl repart à la hausse. Sur la seule année 2016, 21 nouvelles Epl ont été constituées, soit 32 % des créations au total. Parmi elles, 11 structures ont été créées pour soutenir la promotion touristique au niveau intercommunal, suite au vote de la loi NOTRe. Dans cette configuration, la solution Spl reste un choix privilégié par les collectivités locales, souvent dans une logique de coopération public-public.
- > Entre une concurrence de plus en plus notoire et une conjoncture sectorielle peu favorable sur la période 2015-2016, les Epl d'équipements touristiques éprouvent des difficultés à se prononcer sur leurs perspectives d'évolution. Pour autant, elles font preuve de résistance sur le plan financier avec une rentabilité en progression (+ 0,55 % en 2015 comparé à 2014). Cette situation s'explique par l'attention particulière que portent ces sociétés aux charges d'exploitation. La trésorerie nette médiane tend également à se consolider autour de 500 K€.



Aménagement

Une reprise de l'activité malgré l'incertitude récurrente

- > Conséquence des réorganisations territoriales en cours, les recompositions dans le secteur se sont multipliées ces derniers mois. Si certaines sociétés se sont associées pour former des « groupes Epl », d'autres se sont concentrées pour répondre aux nouveaux besoins des collectivités actionnaires. Dans ce dernier cas, 6 Sem ont fusionné avec d'autres Epl au cours de l'année 2016, dont 4 en Île-de-France où la recomposition territoriale se met également en place, comme sur l'ensemble du territoire.
- > En dépit d'un manque de visibilité persistant, l'aménagement enregistre depuis 2015 un accroissement sensible des cessions foncières et signe une possible relance de l'activité grâce au retour sur investissement des années précédentes. Dans cette dynamique, le temps d'écoulement des stocks a significativement diminué (vingt-trois mois en moyenne en 2015 contre trente en 2014*).
- > En termes d'investissement, et malgré un niveau d'emprunt garanti par les collectivités de plus en plus incertain, les aménageurs ont contracté 2,4 Md€ de nouveaux prêts sur la seule année 2016**. 35 % de ces prêts portent sur une durée comprise entre trois et six ans. Pour 2017, les prévisions d'investissement des dirigeants, prudentes, sont estimées à 1,4 Md€. Les Epl du secteur aménagement restent très dépendantes de la situation financière de leur actionnaire public, et plus largement du contexte économique fragile. Elles doivent composer avec un marché oscillant et de plus en plus concurrentiel.



Environnement et réseaux

Des Epl d'énergie en pleine forme

- > Le nombre d'Epl en activité dans le secteur de l'environnement et des réseaux progresse résolument depuis 2013 (+ 38 %). Au cours des douze derniers mois, le secteur a enregistré une croissance de 9 %.
- > La loi relative à la transition énergétique offre aux Epl du secteur de nouvelles opportunités pour développer leur activité. Réseaux de chaleur, méthanisation, éolien ou encore photovoltaïque, 9 nouvelles Epl ont été créées en 2016.
- > Parallèlement, les dernières créations attestent de l'adéquation de la solution SemOp à la gestion d'activités structurantes comme l'assainissement et la distribution d'eau. Dernièrement, 4 structures ont ainsi été reprises sous ce statut et 10 projets sont en cours de réflexion.
- > Sur le volet financier, le repli de la capacité d'autofinancement dans les Epl d'énergie se justifie par des facteurs conjoncturels : une baisse de la consommation des ménages en raison des conditions climatiques exceptionnelles en 2015 et une concurrence exacerbée sur un secteur soumis aux fluctuations des énergies fossiles.
- > Ces événements ont pour conséquence de mettre sous pression la trésorerie des Epl, qui se révèle irrégulière, avec de fortes amplitudes (- 53 % en 2011*). *A contrario*, le ratio de liquidité des sociétés du secteur s'améliore depuis ces cinq dernières années pour atteindre 1,78. Il témoigne de la bonne santé de leur fonds de roulement global.



Habitat et immobilier

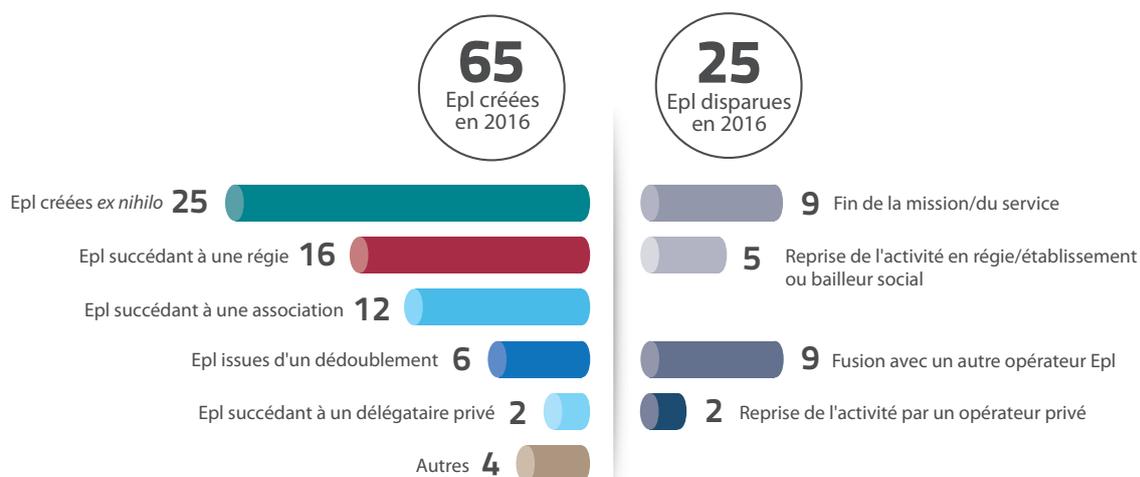
Un secteur toujours dynamique

- > Détenant 11% du parc des bailleurs sociaux et ayant mis en chantier près de 18 000 nouveaux logements (soit + 5 % de progression sur un an), les Epl immobilières poursuivent leur dynamique tant en métropole qu'outre-mer.
- > Un contexte économique tendu, des prix de la construction en hausse, des besoins en travaux importants ainsi que des résultats d'exploitation fragiles, conduisent les Epl à être particulièrement vigilantes aux annuités d'emprunt, aux charges de fonctionnement et à l'équilibre des opérations.
- > Parallèlement, le potentiel financier à terminaison des opérations locatives en cours (fonds propres disponibles) recule de près de 103 M€.
- > Dans le même temps et depuis 2014, l'autofinancement net moyen tend à se contracter sur le long terme (- 7 % en un an).
- > Le tissu des organismes de logement évolue fortement. Les Epl sont à la manœuvre pour trouver par elles-mêmes les moyens de leur développement, en se spécialisant, en diversifiant leurs activités, en développant en propre des opérations nouvelles ou par croissance externe, au service d'un développement équilibré des territoires.

* Note de conjoncture, FedEpl, mars 2017.

** Hors prêts institutionnels, tels que ceux accordés par la CDC ou Bpifrance.

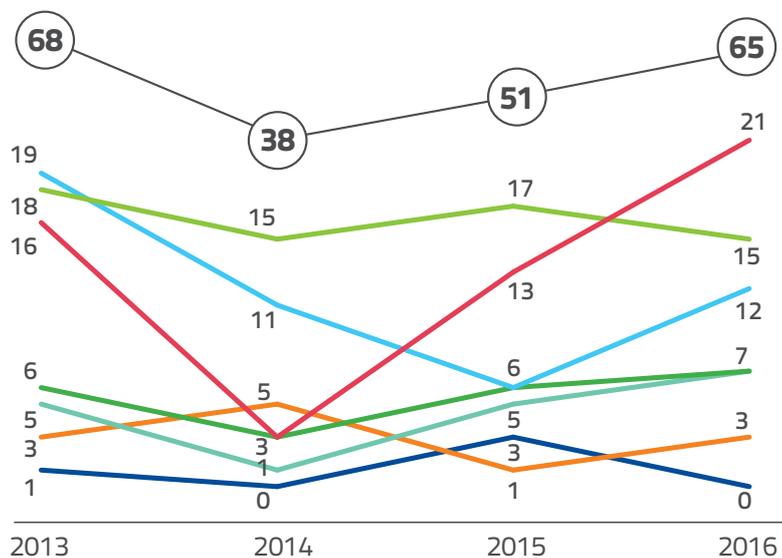
Davantage de constitutions par reprise d'activité



- > La tendance générale en 2016 est à moins de créations *ex nihilo* (38 %) mais à davantage de reprises d'activité au statut Epl. Ainsi, une trentaine d'Epl sont issues d'une régie, d'une structure associative, d'autres formes de bailleurs sociaux ou encore d'une délégation privée.

- > Les reprises en délégation publique et les rapprochements entre opérateurs justifient la majeure partie des disparitions d'Epl (respectivement 5 et 9 entreprises). Ainsi, 6 Epl d'aménagement se sont regroupées avec d'autres Epl du secteur.

Les créations 2016 renouent avec les scores obtenus sur la période 2012/2013



- > 65 créations d'Epl ont été recensées en 2016, soit une progression de 27 % comparé à 2015.
- > Signe d'un retour à l'investissement des collectivités locales, elles sont aussi la conséquence d'un regain d'intérêt pour le modèle Epl, perçu comme performant. Que la volonté de constitution relève d'une logique de coopération public-public, d'une recherche d'expertise privée ou de renforcement de la capacité d'investissement tout en garantissant la gouvernance publique, les raisons sont multiples.



Deux secteurs d'activité en émergence



Développement économique : les réformes territoriales en soutien à la création d'Epl

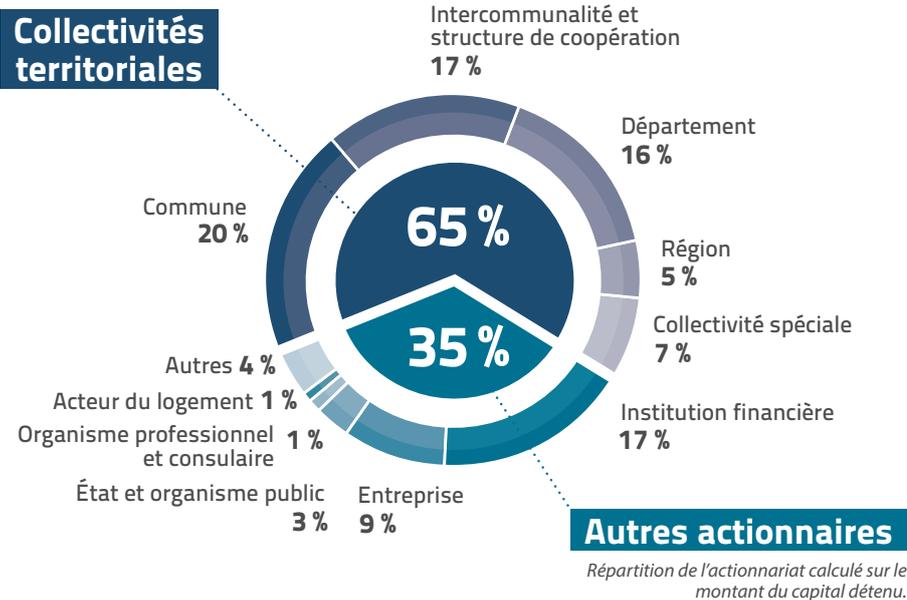
- > L'attribution de nouvelles compétences au niveau intercommunal, et plus globalement l'application de la loi NOTRe, favorise la création d'Epl de développement économique. Parmi les 7 créations d'Epl recensées en 2016, 2 agences de développement économique succèdent à une association avec pour objectif une meilleure synergie et une plus grande efficacité de l'action publique. 2 pépinières d'entreprises ont également été constituées au cours des derniers mois.



Les Spl, une solution adaptée aux besoins croissants de services publics de proximité

- > Secteur en développement dans le mouvement depuis l'apparition du statut Spl, 7 créations ont été recensées en 2016 dans le secteur de la petite enfance et dans celui des services funéraires. Les collectivités locales, conscientes de la nécessité de maintenir actif le bassin de vie en milieu rural et périurbain, développent les services publics de proximité pour répondre à la demande.

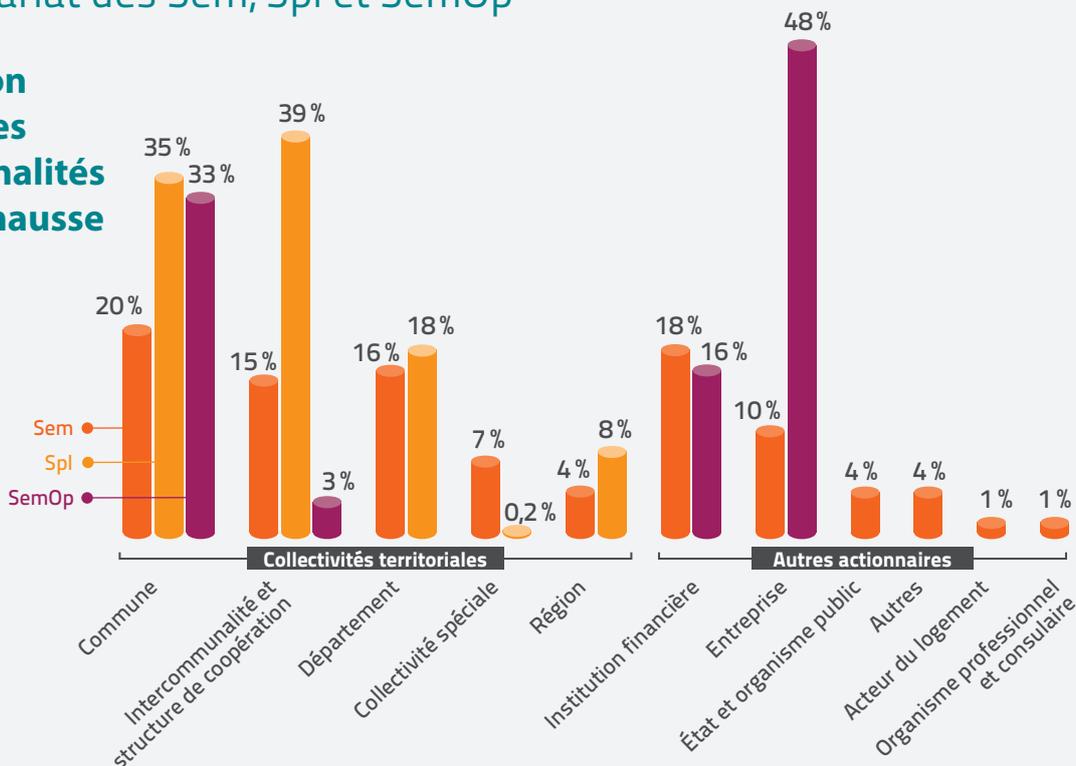
65 % de l'actionnariat détenu par les collectivités locales



- > Conséquence de la progression des Spl au sein du mouvement, avec plus de 300 entreprises recensées, la part moyenne de capital détenue par les collectivités territoriales est de 65 %, proportion en augmentation d'un point sur un an.
- > Alors que le poids des communes se maintient à hauteur de 20 %, celui des intercommunalités, en hausse de 6 %, se consolide à 17 %. Le renforcement de la présence intercommunale aux côtés des Epl témoigne de la montée en puissance de cet échelon qui, de fait, multiplie les initiatives pour créer des coopérations à une échelle territoriale pertinente.

+ Actionnariat des Sem, Spl et SemOp

Une détention capitaliste des intercommunalités toujours en hausse

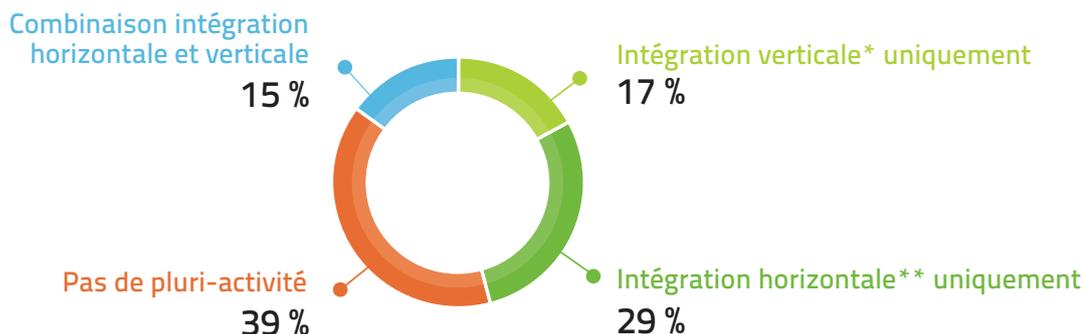


> L'observation de l'actionnariat par statut révèle la forte appropriation par les intercommunalités de la solution Spl, sociétés dont elles détiennent 39 % du capital. Échelon d'équilibre dans les territoires, l'intercommunalité est perçue

comme le maillon pertinent pour porter des projets de cohésion entre collectivités. Dans ce schéma, la Spl est alors considérée comme un outil au service de la coopération public-public, affranchi des périmètres administratifs.

> Les 7 premières SemOp en activité mettent au jour une ventilation de l'actionnariat où le privé détient deux tiers du capital. Les collectivités locales, en majorité des communes, détiennent un tiers du capital, soit la minorité de blocage.

61% des Epl engagées dans la pluri-activité



> 61 % des Epl se sont à ce jour diversifiées vers des activités complémentaires, soit par croissance organique, soit par externalisation (filialisation ou simple prise de participation dans d'autres structures). Ce positionnement qui croît d'année en année a augmenté de 7 % au cours des douze derniers mois.

> Étendue aujourd'hui à tous les métiers, la diversification est davantage engagée dans les secteurs de l'aménagement (78 % des Epl du secteur), de l'habitat et de l'immobilier (68 %) et de la mobilité (54 %).

> Dans les formes de diversification possibles, l'intégration verticale enregistre la plus forte progression. Ainsi, un tiers des Epl (32 % contre 19 % en 2016) ont intégré de nouvelles activités au-delà de leur cœur de métier, situées en amont ou en aval de la chaîne de valeur.

* Intégration verticale : stratégie d'entreprise qui consiste à intégrer de nouvelles activités au-delà de son cœur de métier, situées en amont ou en aval de sa chaîne de valeur.

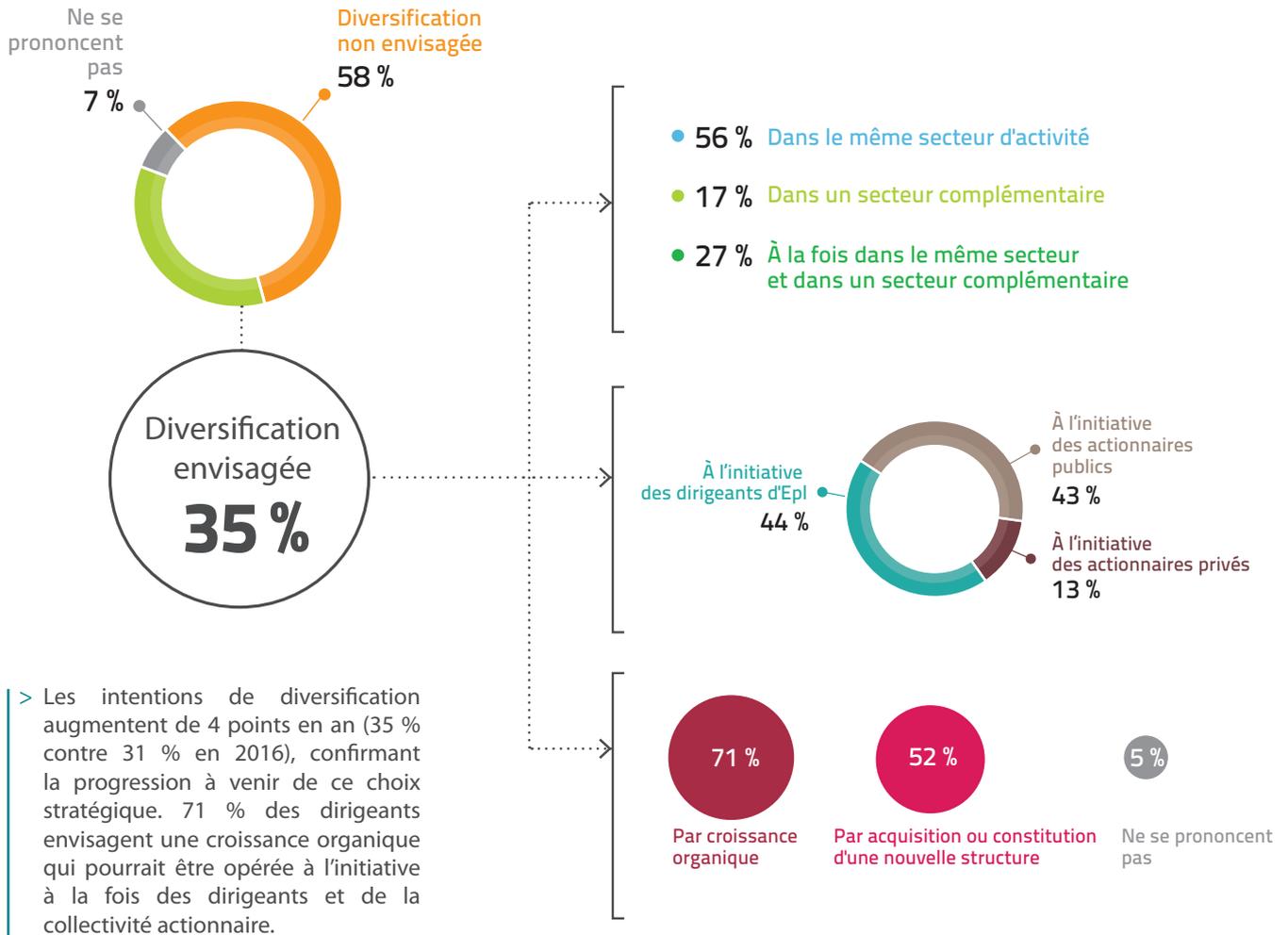
** Intégration horizontale : stratégie d'entreprise qui consiste à intégrer de nouvelles activités en lien avec son cœur de métier.

Raisons de la diversification

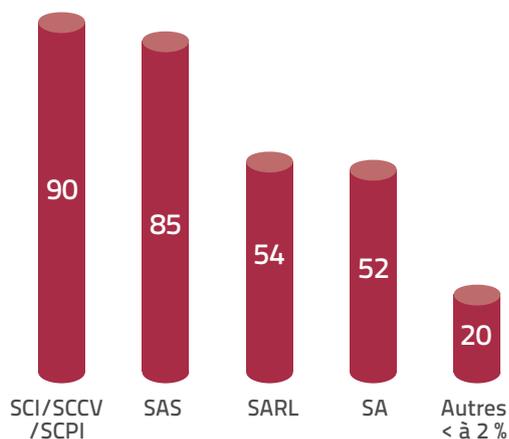


> Intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une filière locale, maîtriser l'écosystème d'une activité en vue de créer des synergies ou encore offrir une réponse globale, les raisons de se diversifier pour l'Epl sont multiples mais pas exclusives. La nécessité pour les structures d'améliorer leur rentabilité ou de compenser une baisse d'activité sur leur cœur de métier est un facteur déclenchant important. À noter aussi que 37 % des Epl s'engagent pour anticiper une évolution de leur secteur.

Intentions de diversification



La filialisation : 301 filiales de Sem



> Comme en 2015, 301 filiales de Sem sont recensées, en majorité dans les secteurs aménagement (37 %) et habitat et immobilier (33 %).

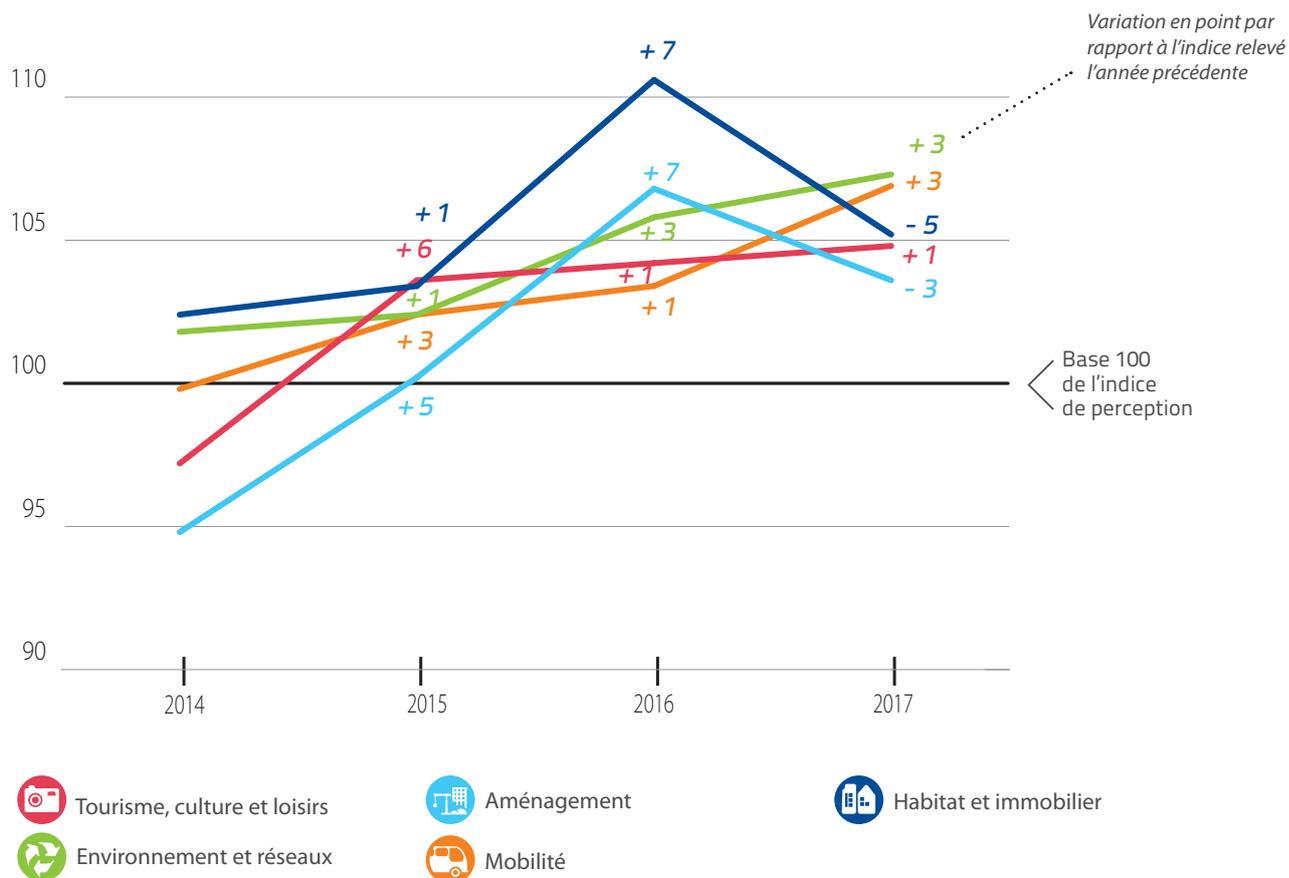
Indice de perception des Epl

Un retour à l'optimisme malgré le manque de visibilité

> L'année 2016 marque un fléchissement de la confiance des dirigeants dans le secteur habitat et immobilier, avec une baisse de 5 points de l'Indice de perception des Epl (IPE). Manque de visibilité persistant dans le secteur, niveau d'emprunt garanti des collectivités plus qu'incertain, cadre juridique et normes de plus en plus contraignants, les raisons sont multiples. À celles-ci s'ajoutent des difficultés croissantes sur le plan financier, comme la réduction des fonds propres et de la capacité d'autofinancement sous l'effet de la hausse des coûts de la construction et de difficultés accrues à percevoir les loyers.

> Même tendance, l'aménagement n'est pas épargné par le manque de visibilité qui s'est renforcé depuis la loi NOTRe. La confiance baisse ainsi de 3 points. Comme pour le secteur habitat et immobilier, le désengagement contraint des collectivités, causé par la raréfaction des ressources financières, est un élément préoccupant pour les dirigeants. Le renforcement de la concurrence, la recomposition du secteur en application de la loi NOTRe, associés à un ralentissement de l'activité, en sont d'autres.

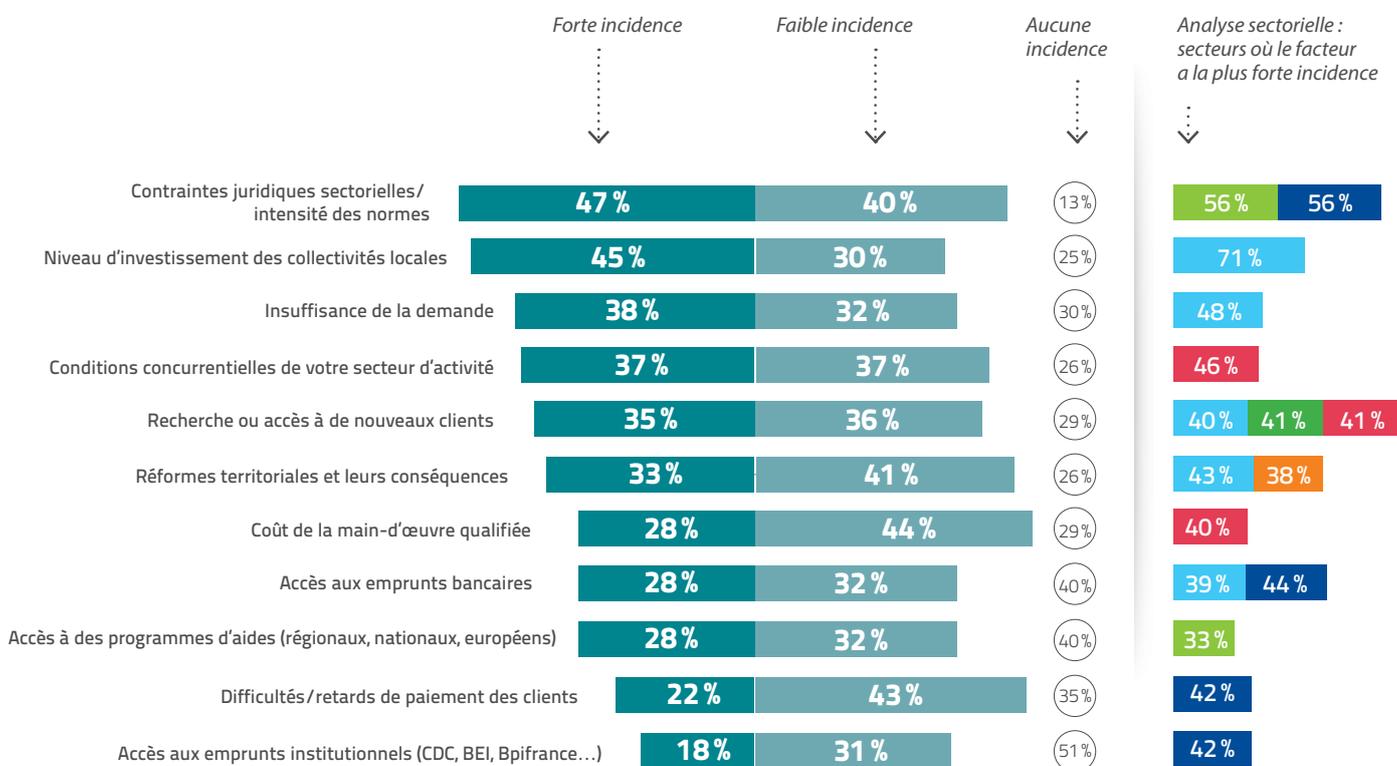
> La confiance des dirigeants du tourisme se stabilise. À l'inverse, celle des dirigeants d'Epl exerçant dans l'environnement et dans la mobilité continue de progresser de 3 points. Les récentes vagues législatives favorables aux énergéticiens et aux structures de gestion de stationnement pourraient justifier cette hausse symboliquement positive.



Méthodologie : L'IPE décrit, en une variable unique, l'ensemble des jugements sur l'activité passée et future de l'entreprise, tant sur des critères économiques que sociaux. Il est construit selon les techniques de l'analyse factorielle. Cet indice permet de résumer l'évolution concomitante de plusieurs variables où l'indicateur est normalisé, de manière à avoir une moyenne de 100. Plus sa valeur est élevée, plus les Epl considèrent que la conjoncture est favorable.

Facteurs d'incidence sur l'activité

Des particularismes sectoriels marqués



Tourisme, culture et loisirs

Environnement et réseaux

Aménagement

Mobilité

Habitat et immobilier

Développement économique

> L'analyse des facteurs impactant l'activité des Epl fait ressortir des particularismes.

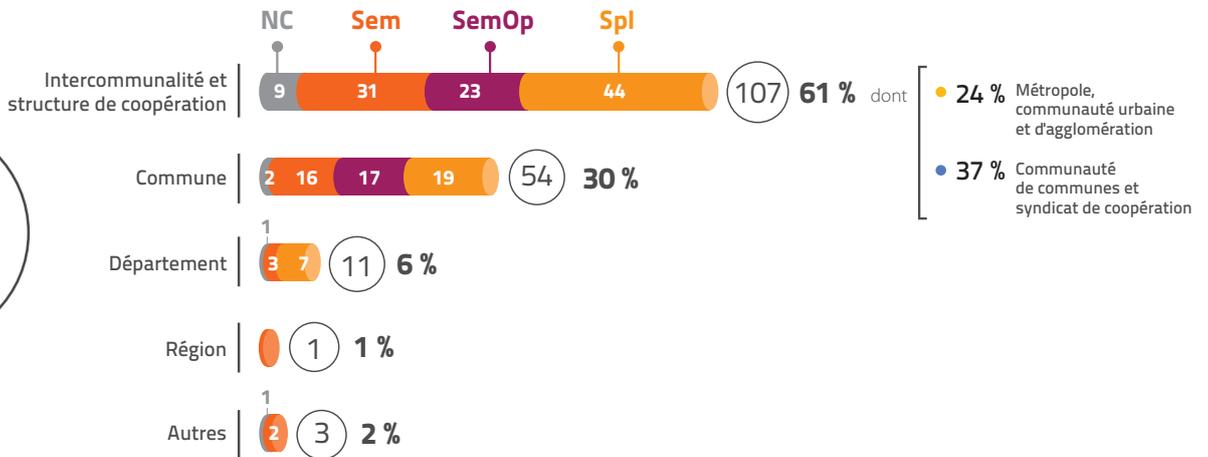
> Lorsque les Sem d'habitat et d'immobilier mettent en exergue l'incidence des normes dans leur

secteur ainsi que la difficulté d'accès aux prêts, les aménageurs pointent la baisse des investissements des collectivités locales ou encore la diminution de nouveaux projets initiés par ces dernières.

> Enfin, les dirigeants du secteur du tourisme font état d'un marché concurrentiel dont la dynamique est en repli ou tout du moins inerte.

Les intercommunalités à l'initiative de la majorité des projets depuis deux ans

176
projets recensés



- > Le nombre de projets de création d'Epl se maintient. Au 1^{er} juin 2017, 176 sont recensés.
- > Leur progression reste stable en région, excepté pour quelques-unes d'entre elles. À titre d'illustration, en Pays de la Loire, le nombre de projets portés par le bloc communal est passé

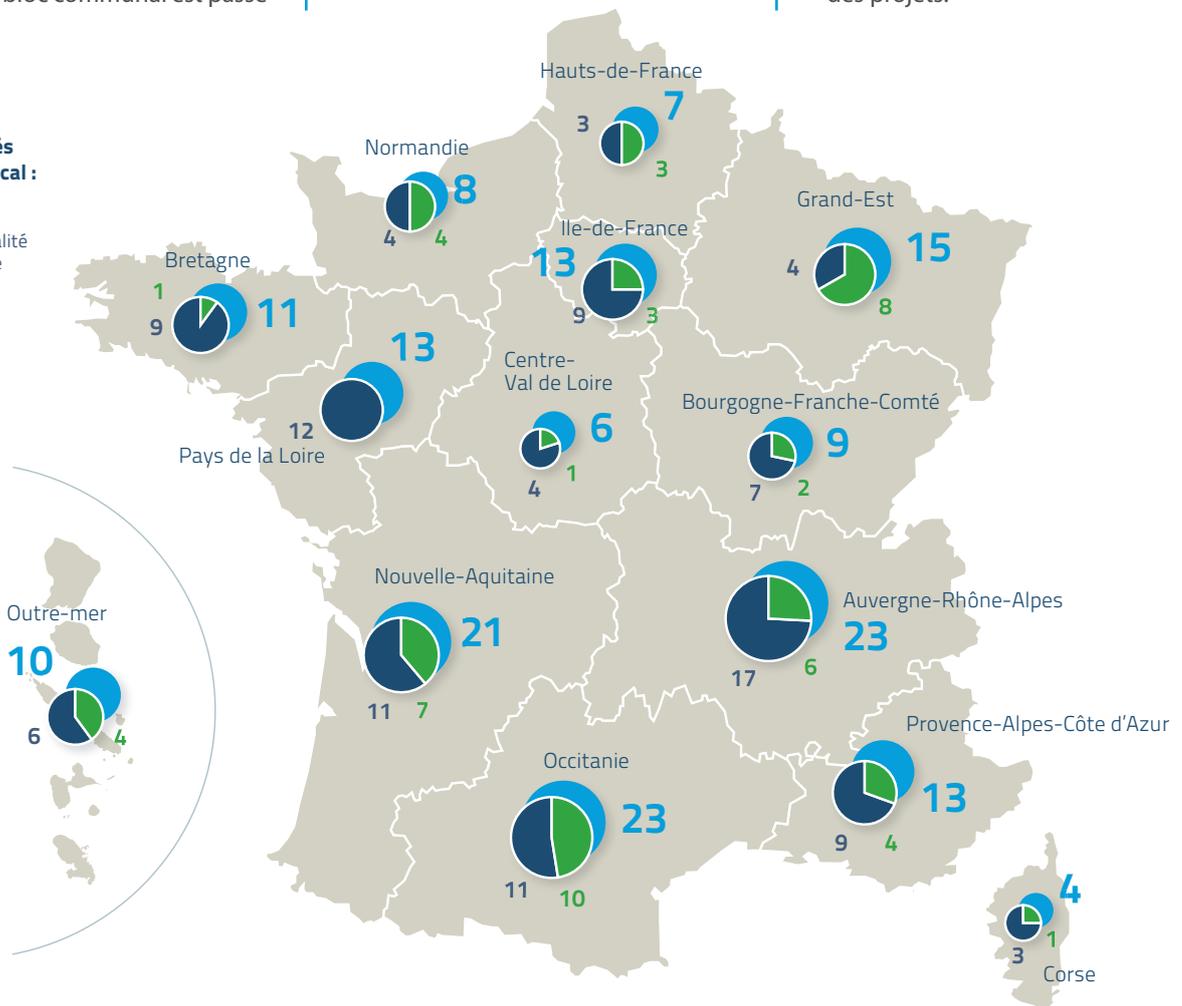
de 6 à 25 en douze mois, stimulés par le développement d'Epl intercommunales de promotion touristique. Les qualités manifestes du modèle Epl pour gérer ce type d'activité pèse pour beaucoup dans ce choix de gestion.

- > Plus globalement, l'échelon intercommunal soutient activement les projets locaux. Il est à l'initiative de 61 % des intentions de constitution des structures, contre 55 % au 1^{er} juin 2016.
- > De fait, le poids des communes est proportionnellement, en repli à 30 % des projets.

Projets d'Epl

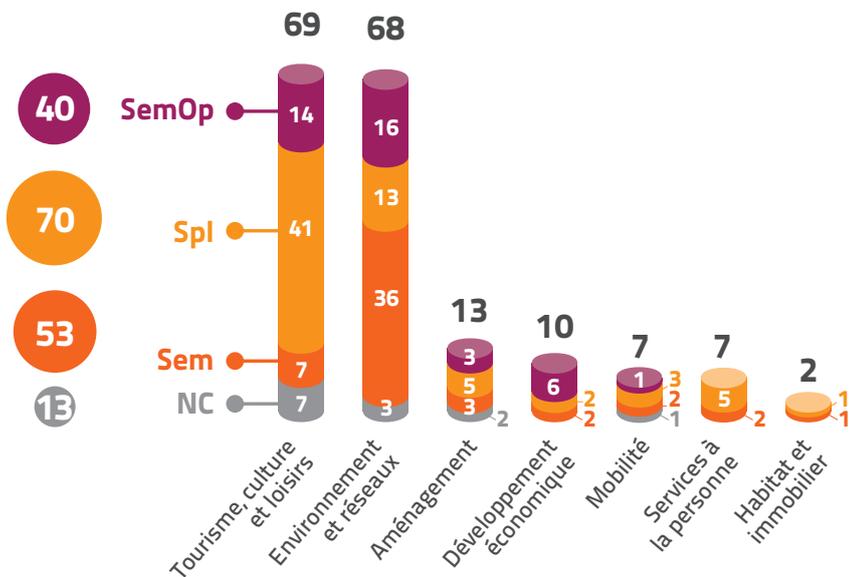
Projets portés par le bloc local :

- Commune
- Intercommunalité et structure de coopération



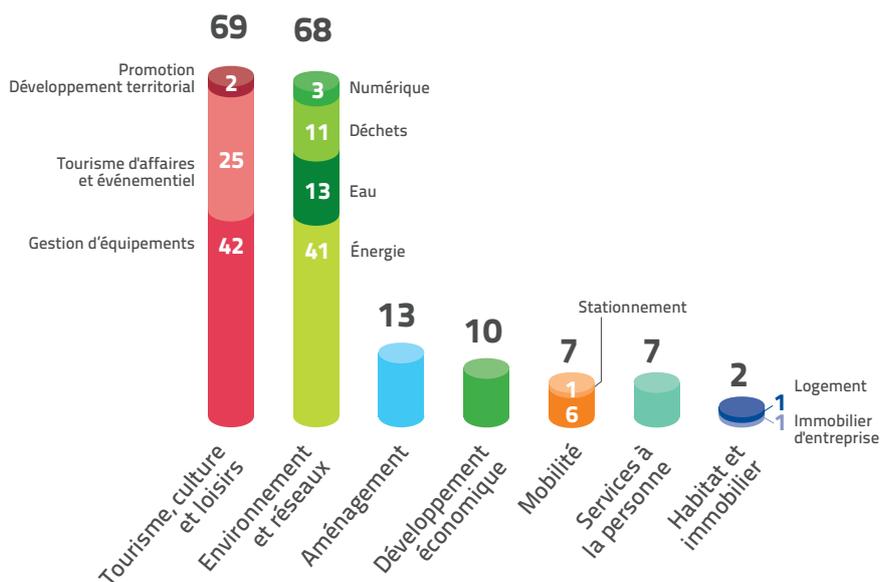
Gestion d'équipements touristiques, eau et EnR en tête des projets de création

Répartition des projets par statut et par activité



- > Après avoir fortement augmenté ces dernières années, les projets de création de Spl se contractent pour passer à 70 projets contre 90 projets il y a un an. La raison principale est une diminution du nombre de projets de création de Spl dans l'aménagement (5 contre 18 au 1^{er} juin 2016).
- > 40 projets de SemOp sont en cours de réflexion, dont 12 en vue de reprendre ou de développer une activité de gestion d'équipements touristiques (ports de plaisance, thermoludisme ou encore activités de loisirs).
- > Sa capacité à mobiliser expertise et capitaux font de la Sem une solution privilégiée pour soutenir les enjeux énergétiques à l'échelle intercommunale. Ainsi, deux tiers des 53 projets de Sem portent sur le déploiement des EnR au niveau local.

Répartition des projets par métier



- > Les collectivités font preuve d'un intérêt marqué pour gérer leurs services publics d'eau et d'assainissement en SemOp, 13 créations de structures sont en projet dans ce domaine.
- > De même, 41 projets sont recensés dans l'énergie, dont 5 en SemOp afin de favoriser le développement des énergies renouvelables telles que celles issues de la méthanisation.



• Fédération des Epl
• 95, rue d'Amsterdam
• 75008 Paris
• Tél. : 01 53 32 22 00
• Fax : 01 53 32 22 22
• contact@lesepl.fr

lesepl.fr

 @FedEpl  Fed Epl

Retrouvez les données détaillées dans **epl data** sur **lesepl.fr**

